MA PREMIÈRE LICENCE « 2017-2018 »

GUIDE POUR LES CLUBS ET ASSOCIATIONS

Mise en œuvre du programme «MA PREMIÈRE LICENCE » financé par la Ville de Marseille à l'aide du Coupon Sport de l'ANCV. (Campagne saison 2017-2018 - de septembre à novembre 2017)

Affiliation à l'A.N.C.V (Agence Nationale des chèques vacances) des clubs et Associations :

- Si vous avez déjà participé au dispositif Coupon Sport, cette démarche a déjà été effectuée.
- Si vous n'avez jamais participé au dispositif Coupon Sport, il faut remplir directement en ligne un dossier de conventionnement sur le site Web https://www.ancv.com, rubrique « professionnel du Tourisme et du sport », espace « vos demandes de conventionnement en ligne » ou espace-ptl.ancv.com, ou contacter le centre de relations clients au : **N°indigo 0 825 844 344**

L'ANCV vous adressera alors une confirmation d'affiliation Coupon Sport comprenant :

- le double de la convention avec votre affiliation Coupon Sport,
- des bordereaux de remise pour la présentation des coupons au remboursement.

Information à donner aux parents :

- Il est important de rappeler aux parents que chaque enfant ne peut percevoir qu'une seule fois l'aide au titre du programme.
- En cas d'arrêt de l'activité pour une autre ou de double activité, il ne sera pris en compte qu'une seule licence.
- Seuls les enfants âgés de 6 à 10 ans révolus nés entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2011 peuvent bénéficier d'une réduction au titre du dispositif.
- Les enfants doivent être domiciliés à Marseille et licenciés dans un club sportif ou association affiliés à une fédération sportive.
- Les documents (attestation et demande de coupon sport) sont disponibles en téléchargement sur le site de la Ville de Marseille : www.sports-loisirs.marseille.fr
- L'envoi des documents dûment complétés et les justificatifs nécessaires se fera :
  - par courrier postal, à la Direction des sports « Ma Première Licence »
    9 rue Paul Brutus 13233 Marseille Cedex 20,
  - ou par courriel : mapremierelicence@marseille.fr

Documents à fournir aux parents :

- Le Club ou l'Association doit remettre aux Parents :
- L'attestation dûment complétée + une copie de la licence ou de la demande de licence.

Coût pour la famille :

- Le coût de l'adhésion + licence est payé par la famille dont 25€ en coupon sport, l'association ou club se faisant rembourser à posteriori par l' A.N.C.V.

Remboursement du Club ou de l'association :

- Renvoyer le ou les coupons sport accompagné(s) du bordereau de remise préalablement rempli, au Centre de traitement de l'A.N.C.V.
- Le règlement se fera par virement bancaire dans un délai de 3 à 4 semaines.